



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS  
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour l'animation agricole des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

M. Hicham BOUJILAT ne prend pas part au vote.

L'état des lieux des eaux de surface du diagnostic agricole réalisé lors du premier contrat territorial a mis en évidence une pollution d'origine agricole, concernant à la fois les nitrates et les pesticides. En effet, la teneur en nitrate peut atteindre une teneur supérieure à 50mg/L, considéré comme impropre à la consommation humaine.

L'état des lieux relatif à la présence de produit phytosanitaire a décelé 9 molécules retrouvées dans la quasi-totalité des cours d'eau du territoire. La caractéristique karstique du sol du territoire implique une infiltration rapide des molécules retrouvées en surface dans les nappes souterraines.

La dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines par les intrants agricoles entraîne de nombreuses inquiétudes, notamment pour les gestionnaires d'eau potables qui sont les premiers acteurs concernés par la qualité des eaux. Et aujourd'hui, la pression quantitative de la ressource s'ajoute à la dégradation de la qualité des eaux.

Le lancement d'une animation visant à la réduction des pollutions diffuses à l'échelle des AAC, serait une première approche dans la démarche d'amélioration de la qualité des eaux portée par le CT Vrille Nohain Mazou. Cette animation regrouperait, pour débiter, trois gestionnaires d'eau potables du territoire. Elle serait mutualisée avec le CT des Nièbres et du Riot. Cette action sera menée en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Nièvre et le CPIE Yonne Nièvre.

Les plans de financement de 2024 à 2026 seraient les suivants :

Dépenses		Recettes	
Suivi	56 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	42 750 €
Accompagnement aux changements de pratiques	29 500 €	Gestionnaires d'eau potables (40%)	33 750 €
		Collectivités (10%)	26 100 e
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>85 500 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>85 500 €</b>
TVA (20%)	17 100 €		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>102 600 €</b>		

Dépenses		Recettes	
Diagnostic d'exploitation	16 830 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (70%)	11 781 €
		Collectivités (30%)	8 415 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>16 830 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>16 830 €</b>
TVA (20%)	3 366 €		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>20 196 €</b>		

Dépenses		Recettes	
Animatrice/eur agroenvironnemental	79 500 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	39 750 €
		Gestionnaires d'eau potables (40%)	31 800 €
		Collectivités (10%)	7 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 500 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 39  
Pouvoirs : 11  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jocelyne', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le 18/04/2024  
ID : 058-200067916-20240411-2024\_11\_04\_06-DE

